

Affaires courantes

humaine au Canada et il se verrait confier le pouvoir d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes visant à restaurer les populations menacées ou en voie d'extinction jusqu'à ce qu'elles atteignent des niveaux leur permettant d'assurer naturellement leur survie.

Ce projet de loi, qui s'ajoute aux modifications à la Loi sur la faune du Canada adoptées au mois de juin, vise à protéger la biodiversité au Canada et il constitue un complément à la Convention sur la biodiversité adoptée lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI INSTITUANT LA JOURNÉE LESTER B. PEARSON

M. Janko Peric (Cambridge) demande à présenter le projet de loi C-276, Loi concernant la journée Lester B. Pearson.

—Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à rendre hommage au très honorable Lester B. Pearson pour sa contribution au Canada, à l'unité nationale et au maintien de la paix dans le monde en faisant du deuxième lundi de février de chaque année la journée Lester B. Pearson.

J'espère que tous les députés appuieront cette mesure législative dont le but est d'honorer un Canadien vraiment remarquable.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1510)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 34^e rapport du comité. Je crois qu'on consentirait aussi à ce que le rapport ne soit pas lu à la Chambre.

Je propose donc que le 34^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[Français]

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable et le personnel nécessaire soient autorisés à se rendre à Toronto, Québec, Montréal, Akwesasne, Bathurst, Halifax, Vancouver, Edmonton et Winnipeg entre le 17 octobre 1994 et le 2 décembre 1994.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

PÊCHES ET OCÉANS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Qu'un sous-comité du Comité permanent des pêches et des océans soit autorisé à se rendre au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest au cours du mois d'octobre 1994 pour entreprendre une étude de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, et qu'il se fasse accompagner du personnel nécessaire.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: Non.

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis fier de présenter une pétition réunissant 2 600 signatures d'électeurs de Wild Rose.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'étendre immédiatement le droit à la protection de la vie aux enfants à naître en modifiant le Code criminel de manière à accorder aux êtres humains non encore nés la protection dont jouissent les êtres humains à leur naissance.

Je vous soumetts respectueusement cette pétition aujourd'hui.

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai une très longue pétition signée par des centaines de personnes de partout en Ontario, notamment de Kemptville, Vanier, Nepean et ainsi de suite.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître le danger public que les délinquants dangereux représentent pour la société et de modifier le Code criminel pour permettre de détenir indéfiniment ces délinquants après l'expiration du mandat quand on croit qu'ils peuvent causer à autrui un tort physique ou psychologique grave ou la mort.

C'est pour moi un plaisir de présenter cette pétition aujourd'hui.

● (1515)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter en vertu de l'article 36 du Règlement.

Attendu que la majorité des Canadiens croient que les privilèges que la société accorde aux couples hétérosexuels ne doivent pas être consentis aux couples homosexuels, et attendu que la société donnerait son approbation aux couples homosexuels, leur reconnaissant ces privilèges, si des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne ajoutaient l'orientation sexuelle, sans définir cette expression, à la liste des motifs de discrimination prohibés, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une